

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024

**Objet :** Culture.- "Lokaal Cultuurbeleidsplan".- "Stadsmakers 2024".- Montant total : 54.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 77210/33101, 77210/32101 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024 ; sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 54.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit :

\* à l'article 77210/33101 du budget ordinaire 2024 :

- 1) 2.500,00 EUR au particulier MOZOL Francs pour le projet « Palace »;
- 2) 2.000,00 EUR au particulier Merve ERYORUK pour le projet «Bookaland»;
- 3) 2.500,00 EUR au particulier Sebastien SCHAEVERS pour le projet «Rolluiken op»;
- 4) 2.000,00 EUR au particulier Van den Brulle Wim pour le projet «Ligne-Al Ham»;
- 5) 2.000,00 EUR au particulier Marianne Verwilghen pour le projet «Lavafest»;
- 6) 2.000,00 EUR au particulier Anne DRABS pour le projet «Taalkriebels»;

\* à l'article 77210/32101 du budget ordinaire 2024 :

- 7) 2.500,00 EUR à l'association fermentings pour le projet «Woltje»;

\* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 8) 2.500,00 EUR à l'asbl Cad de Boei pour le projet « binnen zonder kloppen »;
- 9) 2.500,00 EUR à l'asbl Action pour la Réinsertion et l'Accompagnement des Personnes - A.R.D.A.P.S. pour le projet « trouwrituelen gemixt »;
- 10) 2.500,00 EUR à l'asbl Vriendenkring ADO Icarus Neder Over Heembeek pour le projet « Buurtkar »;
- 11) 2.500,00 EUR à l'asbl ADL Dientverlenende Organisatie Icarus pour le projet « Marly's Memories »;
- 12) 3.500,00 EUR à l'asbl Brukselbinnenstebuiten pour le projet « BBB Border Buda »;

- 13) 3.000,00 EUR à l'asbl Common Connection pour le projet « Via Buda - CC »;
- 14) 3.000,00 EUR à l'asbl GC De linde pour le projet « De Buren van Buda »;
- 15) 2.500,00 EUR à l'asbl Brufête pour le projet « Border Buda Brufest »;
- 16) 1.500,00 EUR à l'asbl Brufête pour le projet « Bewogen - Brufest »;
- 17) 3.500,00 EUR à l'asbl Parckfarm T&T pour le projet « Parckgeluiden Parckfarm »;
- 18) 2.000,00 EUR à l'association de fait Wijkcomité Bloemen-of-Fleurs pour le projet «Bloemen-of-Fleurs»;
- 19) 3.000,00 EUR à l'asbl Zvinofamba pour le projet « Zvinofamba »;
- 20) 2.500,00 EUR à l'asbl De Bron pour le projet « Zinnode »;
- 21) 2.500,00 EUR l'asbl MET-X pour le projet «Urbanistics»;
- 22) 2.500,00 EUR à l'asbl The Food Bridge pour le projet « Spiegelende reflecties ».

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 77210/33101, 77210/32101 et 77210/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :